

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »
25 Relations internationales - solidarité Liban - aide exceptionnelle

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 18 septembre 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. LUCAS

M. NACHITE

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 06/10/2020**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée, expose :

Le Liban a été touché par une catastrophe qui s'ajoute à la crise politique, économique et sociale que le pays traverse depuis des mois. Cette nouvelle a provoqué une grande émotion pour tous ceux qui connaissent ce pays et agissent au Liban. Le mardi 4 août, deux explosions ont en effet détruit le port de Beyrouth et touché une grande partie de la ville. De nombreuses images ont rapidement fait le tour du monde, provoquant la stupeur, la tristesse et entraînant une volonté de solidarité envers le pays.

Grâce au contact étroit avec le bureau technique des villes libanaises (BTVL), Cités Unies France (CUF) a décidé de lancer un fonds de solidarité pour les collectivités libanaises touchées.

Cités Unies France est une association française loi 1901, créée en 1975, à laquelle la ville de Creil est adhérente. Cette dernière a pour objectif d'accompagner les collectivités locales françaises dans la mise en œuvre de leurs actions internationales. Par ailleurs, cette dernière a pour mission également de coordonner les dynamiques géographiques pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées à l'international.

A l'image des autres fonds de solidarité menés par CUF, celui-ci visera à agir aux côtés des partenaires libanais de CUF et au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire et complémentaire de l'aide internationale. Elle va cibler le périmètre de cette aide de façon à ce qu'elle puisse avoir un effet levier, notamment en aidant Beyrouth et les municipalités autour de Beyrouth à faire face aux besoins sociaux et humains.

maintenant !

La ville de Creil ne peut rester inactive. Les liens d'amitié et de fraternité qui unissent les collectivités libanaises et françaises doivent dans l'épreuve se traduire dans un soutien sans faille.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à engager un élan de solidarité et propose d'attribuer un don exceptionnel à l'association Cités Unies France, afin de contribuer à l'aide d'urgence qu'elle apportera.

Il vous est demandé d'approuver le versement d'un montant de 5 000,00 € à l'association Cités Unies France.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1145, L2121-29 et L2123-18,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant l'urgence à venir en aide à la population libanaise suite à aux explosions du 4 août 2020,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle de 5 000,00 € à l'association Cités Unies France.

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, sur le compte 04/6574/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **15 OCT. 2020**

et publication ou notification le **15 OCT. 2020**

affiché le **13 OCT. 2020**

CREIL, le **15 OCT. 2020**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 13/10/2020



ID : 060-216001743-20201012-DLRG201012025-DE

30/10/2020

Le 13/10/2020, le maire de la commune de [nom de la commune] a adressé à la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural (DDT) un dossier de demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment de [description du bâtiment].

En application de l'article R. 411-1 du Code de l'urbanisme, le dossier est instruit en vertu de l'article R. 411-2 du Code de l'urbanisme.

Le dossier est instruit en vertu de l'article R. 411-2 du Code de l'urbanisme.